

Historiques des versions (2024)

Normes Nationale (2024)	Référence aux normes (2019)	Qu'est-ce qui a changé?
ÉESO1 (NO)	Remplace A . Planification: 1.	Inclusion d'un langage plus fort et insertion d'indicateurs pour assurer la cohérence.
ÉESO2 (NO)	Remplace A . Planification: 2.	Séparation de la planification stratégique et de la planification opérationnelle en tant que deux processus distincts qui se soutiennent et s'informent mutuellement. Inclusion d'un lien avec le plan stratégique, d'indicateurs mesurables et du suivi des progrès.
ÉESO3 (NO)	Remplace A . Planification: 2.	Séparation de la planification stratégique et de la planification opérationnelle en tant que deux processus distincts qui se soutiennent et s'informent mutuellement. Ajout d'une exigence selon laquelle le conseil d'administration doit examiner la planification opérationnelle.
ÉESO 4 (NO)	Nouvelle norme	Il s'agit d'une nouvelle norme visant à garantir que les organismes disposent d'un processus pour l'élaboration, l'approbation et l'examen des politiques.
DÉI1 (NO)	Nouvelle norme	Il s'agit d'une nouvelle norme visant à aider la fédération de GFGSC à atteindre certains de ses objectifs stratégiques établis en matière d'ÉDI. Elle nous permet aussi de nous assurer que nous respectons les exigences législatives relatives aux politiques requises dans ce domaine.
DÉI2 (NVE)	Nouvelle norme	Il s'agit d'une nouvelle norme (non obligatoire) visant à promouvoir la croissance et l'amélioration continue de la qualité dans le domaine de l'ÉDI.
GOUV1 (NO)	Remplace B. Gouvernance: 1b , 2a , 6a , b), c), d), 7a)	Ajout d'une exigence selon laquelle le conseil d'administration doit examiner tous les statuts au moins une fois tous les quatre ans. Ajout d'une exigence selon laquelle toutes

Historiques des versions (2024)

		les politiques et procédures de gouvernance doivent être approuvées par le conseil d'administration.
GOUV2 (NO)	Remplace B. Gouvernance: 1a , c , d , 2b , 2d , 4a , 12	Ajout d'une exigence relative aux droits de vote et au quorum. Ajout d'une exigence de déclaration des conflits d'intérêts. Ajout d'une exigence de description des postes de direction et des comités du conseil d'administration. Ajout d'exigences particulières concernant les procès-verbaux, car les anciennes normes indiquaient seulement qu'il fallait rédiger des procès-verbaux. Ajout d'exigences concernant le contenu des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration. Ajout d'une exigence selon laquelle le conseil d'administration doit recevoir des rapports sur les incidents critiques et les plaintes.
GOUV3 (NO)	Remplace C. Gestion Des Ressources Humaines: C12 , 13a -c), 14 , 15 , 16a -d), 17 , G. Politiques: G11 .)	Ajout d'une obligation annuelle de mise à jour et de transmission d'un organigramme.
GOUV4 (NO)	Remplace B. Gouvernance: B7 a , b , c , d), B9-11 ; C. Gestion Des Ressources Humaines: C16	Ajout de contenu à l'orientation du conseil d'administration. Ajout de précisions et de renseignements supplémentaires aux sections sur le recrutement et l'évaluation. Ajout des exigences relatives à la vérification du dossier des membres du conseil d'administration.
GOUV5 (NVE)	Nouvelle norme	Il s'agit d'une nouvelle norme (non obligatoire) qui reflète l'engagement en matière d'ÉDI ainsi que de gouvernance et de programmes axés sur les jeunes.
RH1 (NO)	Remplace C. Gestion Des Ressources Humaines: C1 , C2 , C3 , C7	Ajout d'exigences supplémentaires relatives aux politiques de ressources humaines.
RH2 (NO)	Remplace C. Gestion Des Ressources Humaines:	Ajout d'une exigence en matière de politiques relatives au harcèlement et

Historiques des versions (2024)

	C3 ; G. Politiques: G1 a) , c) , j)	à la violence en milieu de travail ainsi qu'aux écarts de conduite.
RH3 (NO)	Remplace C. Gestion Des Ressources Humaines: C1 , 12 a)	Ajout d'exigences en matière de communication et de compréhension des politiques. Ajout d'une exigence relative à l'approbation lors de l'orientation.
RH4 (NO)	Remplace C. Gestion Des Ressources Humaines: C4	Ajout de contenu concernant la contribution régulière des membres du personnel et l'examen des descriptions de poste.
RH5 (NO)	Remplace C. Gestion Des Ressources Humaines: C8 , C10 , C11	Ajout de la formation et de l'orientation, des déclarations annuelles et du code de déontologie; ajout de l'exigence de mise à jour de la vérification du secteur des personnes vulnérables ou du casier judiciaire tous les cinq ans. Séparation de cette section en fonction de deux indicateurs : 1) contenu du dossier; 2) sécurité.
RH6 (NO)	Remplace C. Gestion Des Ressources Humaines: C5	Inclusion du besoin d'évaluations du rendement et d'une supervision adéquate.
RH7 (NO)	Remplace C. Gestion Des Ressources Humaines: C9 , C20	Ajout de la formation sur la sécurité des enfants, les GRANDS principes fondamentaux et Solide dès le départ. Modification du contenu des exigences d'orientation de façon à ce qu'elle aille au-delà des politiques et procédures.
RH8 (NO)	Remplace C. Gestion Des Ressources Humaines: C12 , C18 , C19	Ajout de contenu relatif au processus d'équivalence de formation avec la nécessité de prendre en compte la capacité de l'organisme à soutenir les candidates et candidats qui ne satisfont pas aux exigences minimales. Ajout de compétences minimales pour une directrice générale ou un directeur général assumant des fonctions de prestation des services ou supervisant le personnel de la prestation des services.

Historiques des versions (2024)

RH9 (NO)	Remplace C. Gestion Des Ressources Humaines: C21-25	Clarification de la définition du terme « étudiant » (étudiant postsecondaire). Ajout d'une exigence pour un protocole d'entente et un contrat d'apprentissage.
RH10 (NVE)	Nouvelle norme	Ajout d'une nouvelle norme pour répondre au besoin de reconnaissance de l'importance du soutien de la santé et du bien-être des membres de la fédération.
FIN1 (NO)	Remplace D. Gestion Financiere: D1 a), b) , D2 a), b), c) , D4 a), b), c)	Modification visant à faire passer le suivi à une base trimestrielle, car un suivi semestriel n'était pas suffisant. Ajout d'une exigence selon laquelle il faut assurer la transmission au Bureau national.
FIN2 (NO)	Remplace D. Gestion Financiere: D3	Ajout d'exigences en matière de politiques.
FIN3 (NO)	Remplace D. Gestion Financiere: D4 c) , D5-D8 , D9	Ajout d'éléments sur le traitement des renseignements des donatrices et donateurs (obligatoire, et non suggéré).
FIN4 (NO)	Remplace H. Gestion Des Risques: H3	Aucune modification.
FIN5 (NVE)	Nouvelle norme	Ajout d'une nouvelle norme (non obligatoire) pour le suivi et la mise à jour des actifs mineurs.
MK1 (NO)	Remplace E. Marketing Et Communication: E1 a) , b), c)	Ajout d'exigences de consultation, d'examen et de transmission.
COM1 (NO)	Remplace E. Marketing Et Communication: E2	Cette norme indique désormais ce qu'il faut inclure dans le plan, et non simplement l'exigence d'avoir un plan.
COM2 (NO)	Remplace B. Gouvernance: B3 and E. Marketing Et Communication: E3	Ajout d'exigences manquantes, y compris le calendrier pour répondre aux plaintes, les postes au sein du conseil d'administration, les coordonnées de l'organisme et la politique de confidentialité.
LOC1 (NO)	Remplace F. Locaux: F1-3	Ajout d'un élément relatif à un espace accueillant et axé sur les jeunes.

Historiques des versions (2024)

GR1 (NO)	Remplace B. Gouvernance: B5	Référence à l'obligation de participer à la couverture de l'assurance nationale (statuts). Ajout d'une exigence selon laquelle il faut conserver les documents indéfiniment.
GR2 (NO)	Remplace B. Gouvernance: B8	Modifications mineures au libellé.
GR3 (NO)	Nouvelle norme	Ajout d'une nouvelle norme pour veiller à ce que les organismes aient des mécanismes en place afin de respecter les exigences en matière de santé et de sécurité en milieu de travail de leur province d'activité.
GR4 (NO)	Nouvelle norme	Ajout d'une nouvelle norme selon laquelle les organismes doivent faire le suivi des documents et des incidents critiques et traiter les tendances et les problèmes afin d'atténuer tout risque futur.
GR5 (NO)	Remplace H. Gestion Des Risques: H4-6 ; C. Gestion Des Ressources Humaines: C6 ; G. Politiques: G1 h)	Ajout de contenu relatif au processus et aux systèmes en place pour le traitement des signalements de comportements non sécuritaires ou inappropriés et les dénonciations d'abus.
DOC1 (NO)	Nouvelle norme	Ajout d'une nouvelle norme selon laquelle il faut surveiller la conformité aux normes de ce domaine au besoin, de façon à tirer parti des avancées technologiques en matière d'évaluation ou de production de rapports, et selon laquelle il faut assurer la cohérence à l'échelle de la fédération. Cette norme est introduite en tant que norme obligatoire avec un délai d'adoption d'un an.
DOC 2 (NO)	Remplace G. Politiques: G1 a), b)	Ajout d'exigences relatives au contenu des politiques pour protéger les renseignements personnels.
DOC3 (NO)	Remplace G. Politiques: G1 d) ; H. Gestion Des Risques: H3 ; I. Documentation: I4	Ajout d'exigences en matière de contenu des politiques.

Historiques des versions (2024)

DOC4 (NO)	Remplace I. Documentation: I5	Ajout de l'exigence d'une politique, d'une transmission des résultats des vérifications des fichiers et d'améliorations à la suite des vérifications des fichiers.
DOC5 (NO)	Nouvelle norme	Nouvelle norme pour les organismes qui choisissent de numériser leurs fichiers.
DOC6 (NO)	Nouvelle norme Remplace I. Documentation: I6	Ajout d'une nouvelle norme pour les organismes qui signent des documents de manière électronique. Remplace I6.
ÉSP1 (NO)	Remplace O. Le Jumelage Et Suivi Du Jumelage: O12	Ajout de renseignements relatifs aux formulaires d'approbation de programme, aux demandes de substitution et à la cohérence des programmes avec la Théorie du changement.
ÉSP2 (NO)	Nouvelle norme	Ajout d'une nouvelle norme pour veiller à ce que les organismes évaluent l'incidence des programmes et services ainsi que les résultats des évaluations afin de déterminer les améliorations à apporter.
ÉSP3 (NO)	Remplace G. Politiques: G1 g)	Les normes actuelles exigent des politiques sur la sécurité des enfants, et le modèle fourni (annexe k) n'est pas assez détaillé. Un nouveau document ou modèle contenant des exigences ou un exemple précis sera fourni ultérieurement.
ÉSP4 (NO)	Remplace O. Le Jumelage Et Suivi Du Jumelage: O8	Aucune modification majeure.
ÉSP5 (NO)	Remplace P. Couchers A L'Exterieur	Les organismes ne peuvent plus approuver les visites où l'enfant passe la nuit ailleurs que chez lui.
ACE1 (NO)	Remplace J. Criteres D'Admissibilite	Ajout de contenu relatif aux références.
ACE2 (NO)	Remplace L. Demande De Service – Enfant Et Parent: L2 a)-b), g) ;	Ajout de renseignements relatifs à la documentation requise avant le début des jumelages.
ACE3 (NO)	Remplace L. Demande De Service – Enfant Et Parent: L2 c)	Ajout de clarifications relatives au format de l'entretien.

Historiques des versions (2024)

ACE4 (NO)	Remplace L. Demande De Service – Enfant Et Parent: L2 d)	Ajout d'exigences relatives aux formulaires et au calendrier de l'évaluation.
ACE5 (NVE)	Nouvelle norme	Ajout d'une nouvelle norme afin de refléter le travail dans le cadre du Projet Révélation et les attentes futures potentielles.
ACE6 (NO)	Remplace I. Documentation: I1, I4	Ajout de contenu relatif au calendrier de conservation et aux exigences en matière de documentation des programmes en groupe.
ACE7 (NO)	Remplace L. Demande De Service – Enfant Et Parent: L2 f)	Ajout d'une exigence relative aux candidates et aux candidats inscrits à une liste d'attente.
ACE8 (NVE)	Nouvelle norme	Nouvelle norme (non obligatoire) ajoutée selon laquelle les organismes doivent faire le suivi des listes d'attente des programmes et utiliser les renseignements ainsi obtenus dans le cadre de leur planification opérationnelle.
ACB1 (NO)	Remplace J. Critères D'Admissibilité: J2 ; G. Politiques: G1 e), m)	Ajout de renseignements sur les critères d'admissibilité de l'organisme pour les bénévoles.
ACB2 (NO)	Remplace L. Demande De Service – Enfant Et Parent ; M. Processus D'Inscription Du Benevole Mentor: M1, M2 l)	Modification à une exigence afin d'indiquer que l'organisme doit payer pour la récupération.
ACB3 (NO)	Remplace M. Processus D'Inscription Du Benevole Mentor: M2 a)-d), i)-k)	Ajout de clarifications relatives à l'obtention par les organismes d'au moins trois références pour toute candidate ou tout candidat à un poste de personne qui fait du mentorat. Ajout d'une nouvelle norme, « Les pratiques de l'organisme sont conformes aux politiques et aux procédures. ». Ajout du code de conduite.
ACB4 (NO)	Remplace M. Processus D'Inscription Du Benevole Mentor: M2 a)-d), i)-k)	Ajout de renseignements relatifs à une entrevue en personne menée avec chaque candidate ou candidat

Historiques des versions (2024)

		bénévole avant son jumelage ou sa participation aux programmes.
ACB5 (NO)	Remplace M. Processus D'Inscription Du Benevole Mentor: M2 a)-d), i)-k)	Ajout d'une exigence relative aux listes d'attente; un modèle de lettre de rejet devant refléter le langage neutre recommandé par les organismes sera fourni ultérieurement.
ACB6 (NO)	Remplace R. Re-Jumelage	Rationalisation visant à éviter la confusion et à refléter la réalité des organismes locaux.
FO1 (NO)	Remplace N. Formation Avant Le Jumelage	Ajout de clarifications relatives aux messages essentiels et au suivi de la formation.
FO2 (NO)	Remplace N. Formation Avant Le Jumelage	Ajout de renseignements sur l'offre de formation préjumelage à tous les parents ainsi qu'à toutes les tutrices et à tous les tuteurs de jeunes dans le cadre des jumelages communautaires.
FO3 (NO)	Remplace N. Formation Avant Le Jumelage	Ajout de renseignements sur l'offre de formation préjumelage à toutes les mentores bénévoles et à tous les mentors bénévoles.
FO4 (NVE)	Nouvelle norme	Nouvelle norme pour tenir compte du Projet Révélation.
FO5 (NVE)	Nouvelle norme	Nouvelle offre afin que les organismes proposent des formations aux bénévoles répondant aux besoins nouveaux et émergents déterminés.
SOU1 (NO)	Remplace O. Le Jumelage Et Suivi Du Jumelage: O1	Ajout de renseignements pour clarifier l'importance et la raison d'être de la norme.
SOU2 (NO)	Remplace O. Le Jumelage Et Suivi Du Jumelage: O2	Ajout de renseignements sur le format et sur les participantes et participants de la réunion de présentation de jumelage.
SOU3 (NO)	Remplace O. Le Jumelage Et Suivi Du Jumelage: O4, O5, O6, O7, O10, O11	Combinaison de toutes les normes. Les exigences seront reflétées dans des annexes détaillées. Aucune modification majeure aux calendriers

Historiques des versions (2024)

		de surveillance et aux annexes. Petit ajustement pour refléter la souplesse du calendrier de suivi pour le mentorat à l'école et les programmes en groupe (peut être condensé ou plus court que huit semaines).
SOU4(NO)	Remplace I. Documentation: I2-3	Ajout de renseignements relatifs aux notes de cas et aux pratiques des organismes.
FJ1 (NO)	Remplace Q. Fermeture Du Jumelage: 1a , b , d , g)	Les participantes et participants au jumelage ont l'occasion de participer à des activités et à des processus qui célèbrent les accomplissements dans la relation et qui permettent d'y mettre fin de manière saine.
FJ2 (NO)	Remplace Q. Fermeture Du Jumelage: Q1 c , e , h)	Ajout d'exigences relatives à la vérification des fichiers et à la PPS.
FJ3 (NVE)	Nouvelle norme	Ajout d'une nouvelle norme (non obligatoire) afin de veiller à ce que des structures et des procédures soient en place pour réduire les effets négatifs résultant de la fin d'un jumelage pour l'enfant et renforcer les répercussions positives de la relation.

Normes non maintenues à partir des normes de 2019

Norme 2019	Raison
G 1 f)	Sera couvert par les politiques de conflit d'intérêts, de code d'éthique et de critères d'admissibilité.
G 1 i)	Sera couvert dans la documentation requise pour les bénévoles
G 1 k)	Sera couvert lors de la réunion d'introduction et des politiques de sécurité des enfants. On ne peut pas s'attendre à ce que tous les organismes fournissent un service de garde 24 heures sur 24.
K	Couvert dans les normes de la réunion d'introduction.
L1	Duplication (L2).
L 2e)	Couvert dans les exigences de la formation avant le jumelage.
M 2g)	Couvert dans les exigences de la formation avant le jumelage.
M3	Confus et devrait être examiné au cas par cas.
O 3	Couvert dans les exigences de dossier des bénévoles.
P	Plus approuvé.
Q 1 f)	Couvert dans les procédures de suspension de jumelage.